

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
6 juillet 2006

Original : français

---

**Lettre datée du 6 juillet 2006, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que, dans le cadre de la présidence française du Conseil de sécurité, un débat ministériel sera organisé au Conseil le lundi 24 juillet sur les enfants et les conflits armés.

La France a préparé la note d'orientation ci-jointe pour guider la discussion à cette occasion (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Jean-Marc **de La Sablière**



**Annexe à la lettre datée du 6 juillet 2006, adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Réunion ministérielle du Conseil de sécurité sur les enfants  
et les conflits armés**  
(Lundi 24 juillet 2006)

**Document d'orientation**

Depuis le précédent débat du Conseil de sécurité sur les enfants dans les conflits armés, en février 2005, d'importants développements sont intervenus : l'adoption de la résolution 1612 (2005), la mise en place par le Secrétaire général du mécanisme de surveillance et de communication de l'information (« monitoring and reporting mechanism »), la nomination de M<sup>me</sup> Coomaraswamy au poste de représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants dans les conflits armés, le démarrage des activités du Groupe de travail du Conseil de sécurité créé par la résolution 1612 (2005). Un rapport rédigé par le Président du Groupe au Conseil de sécurité sera publié d'ici au 24 juillet, qui rendra compte des travaux du Groupe depuis sa mise en place.

Ces avancées sont substantielles. Cependant, elles méritent d'être davantage mises en lumière et de bénéficier d'un soutien maximal de la part des États membres du Conseil de sécurité, du système des Nations Unies, des organisations régionales, des États et parties concernés eux-mêmes, ainsi que des acteurs de terrain (notamment les ONG). Seules la mobilisation et la coopération de tous pourront transformer ces efforts en succès. L'objet du débat ministériel du 24 juillet est donc de donner une impulsion politique à la dynamique engagée par le Conseil de sécurité.

La réunion du 24 juillet sera présidée par le Ministre français des affaires étrangères, M. Philippe Douste-Blazy. Elle se tiendra en présence du Secrétaire général. Le Conseil entendra M<sup>me</sup> Coomaraswamy (RSSG pour les enfants dans les conflits armés) et M<sup>me</sup> Veneman (Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour l'enfance). Après les membres du Conseil de sécurité, des États concernés par la problématique seront appelés à s'exprimer, ainsi que des organisations régionales, les grands acteurs en matière de développement et enfin, un représentant de la société civile. Les interventions seront limitées à cinq minutes. Le débat sera conclu par l'adoption d'une déclaration présidentielle.

Au cours du débat, les intervenants pourraient aborder les problématiques suivantes :

- Quelle évaluation faire du chemin parcouru depuis l'adoption de la résolution 1612 (2005) et quelles perspectives faut-il tracer pour l'avenir?
- Comment appuyer la mise en place du mécanisme de surveillance et de communication de l'information prévu par la résolution 1612 (2005), notamment en lui apportant le soutien politique et les ressources nécessaires?
- Comment les États et les parties concernés peuvent-ils apporter leur concours à l'action menée par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour accomplir le mandat qui est le sien?

- Quelle évaluation faire de l'action menée par le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés et comment orienter ses travaux?
  - Comment faire en sorte que la problématique du développement, notamment s'agissant des secteurs de la santé et de l'éducation, s'articule bien avec l'action du Conseil de sécurité, afin que des perspectives de réinsertion durable s'offrent aux enfants démobilisés?
  - Comment associer de façon optimale les organisations régionales et les acteurs de la société civile à la stratégie du Conseil de sécurité, dans le nouveau contexte créé par la résolution 1612 (2005)?
-